

République du Sénégal

Un Peuple – Un But – Une Foi

Université Cheikh Anta Diop de Dakar



Institut National Supérieur de l'Éducation Populaire et du Sport

**Monographie pour l'obtention du certificat d'aptitude
aux fonctions d'Inspecteur de l'Éducation Populaire,
de la Jeunesse et des Sports**

THEME :

**FONCTIONNEMENT DE LA LIGUE
DE BOXE
DE L'ESTUAIRE DU GABON**

Présentée et soutenue par :

NKA MVE Emmanuel

Sous la direction de :

Dr Fatou Dame LOUM

Enseignante cherche

JUILLET 2013

DEDICACES

Cette monographie est dédiée:

- A feu père **MVE OBIANG NKA Marc**, père, tu prends encore soin de tous les détails de ma vie.
- A ma femme **MFOUMOU OBIANG Olga**
- **Aux enseignants** de l'institut national supérieur de l'éducation populaire et du sport (INSEPS).
 - Vous m'avez rendu meilleur que je le suis.
 - Vous m'avez permis de réaliser ce que je fais le mieux
 - Vous m'avez représenté là où je ne pouvais pas aller.
 - Vous avez multiplié ma valeur aux yeux des autres.
 - Vous comblez les désirs de mon cœur.

Je voudrais bien vous remercier.

REMERCIEMENTS

Je voudrais remercier les gens qui m'ont aidé à élaborer cette monographie:

- **JESUS CHRIST**, mon seigneur et sauveur, éternellement béni
- **MFOUMOU OBIANG Olga**, ma femme, ma meilleure amie, ma coéquipière, elle s'exprime avec sagesse, elle sait donner des conseils avec bonté.
- **ALLOGHO Hubert**, mon beau frère pour son soutien matériel.
- **Dr Fatou Dame LOUM** notre directrice de monographie pour avoir accepté de nous accompagner à la réalisation de ce document.
- **L'État Sénégalais** pour cette formation qui m'a permis de m'accomplir à l'institut national supérieur de l'éducation populaire et du sport de Dakar.

Jamais Je ne pourrais assez vous remercier.

RESUME

Le but de la présente étude est de chercher les sources et d'identifier les maux qui entravent le fonctionnement de la ligue de boxe de l'Estuaire et d'en faire des suggestions en vue de freiner ce phénomène.

Pour atteindre cet objectif, nous avons posé la question de recherche suivante: comment redynamiser la ligue de boxe de l'Estuaire?

Afin de répondre à cette interrogation, nous avons utilisé des documents (ouvrages, mémoires et personnes ressources etc.), ce qui nous a permis de constituer notre instrument de collecte des données (questionnaire), celui-ci à son tour nous a amené à aborder la population cible.

Ces recherches nous ont donné des résultats sans équivoque. Ces résultats matérialisent des faits qui nous ont conduits au centre du débat du fonctionnement des structures associatives sportives. Ils (résultats) permettent de conclure que la ligue de boxe de l'Estuaire souffre de plusieurs maux:

- L'insuffisance des subventions
- Le manque de formation et de matériels adéquats
- La non application des règles en vigueur qui affaiblit le fonctionnement et les fondements moraux d'une association par des dirigeants etc.), qu'il faut remédier.

Face à cette situation, les propositions faites se limitent à la mise en place d'une nouvelle organisation de la ligue de boxe de l'Estuaire, le respect des textes règlementaires etc. Toutefois, une association sportive ne pourrait fonctionner sans les aides des entreprises, des privées (subventions, dons matériels ou financiers) et du suivi et évaluation par l'Etat tributaire du pouvoir délégataire.

Cela dit, en définitive, que la ligue de boxe de l'Estuaire ne peut connaître un essor d'émulation sans qu'aucune résolution ne soit trouvée pour ses manquements observés et sans des infrastructures édifiantes.

PLAN SOMMAIRE

DEDICACES	I
IREMERCIEMENTS	II
RESUME	III
SOMMAIRE	IV
LISTE DES TABLEAUX	V
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	VI
INTRODUCTION.....	2
Chapitre I: PRESENTATION GENERALE DE L'ETUDE.....	4
I. Cadre théorique.....	5
I.1. Problématique.....	5
I.2. Objectif de l'étude.....	8
I.3. Formulation des hypothèses.....	9
I.4. Intérêts de l'étude.....	10
I.5. La limitation de l'étude.....	10
I.6. Définition des concepts.....	11
I.6.1. Le fonctionnement.....	11
I.6.2. La ligue.....	12

I.6.3. La ligue de boxe.....	12
I.6.4. La boxe.....	13
I.7. historique de la boxe.....	13
Chapitre II : LA RECENSSION DES ECRITS.....	16
II. I Mission et attributions de la ligue sportive.....	17
II.1.1 Mission de la ligue.....	17
II.1.2 Attributions de la ligue.....	18
II. 2. Organisation et fonctionnement.....	18
II. 2. 1. Organisation de la ligue.....	19
II. 2. 2. Fonctionnement de la ligue.....	21
II. 3. La revue de la littérature.....	23
II. 3. 1. Présentation de l'association.....	23
II.3. 2. Les intervenants.....	24
II. 3. 3. Fonctionnement et organisation de la ligue de boxe de l'Estuaire.....	24
II. 3. 4. Les principes des grandes modifications de l'organisation du sport.....	26
II. 3. 5. Le sport dans les clubs et les associations.....	27
II. 3. 6. L'encadrement technique et administratif.....	28
II. 3. 7. Les ressources financières des organismes sportifs.....	29
II. 4. La conclusion de la recension des écrits.....	31
Chapitre III: CADRE METHODOLOGIQUE.....	33
III.1. Démarche méthodologique.....	34
III. 1. 1. Démarche préliminaire.....	34

III. 1. 2. Les caractéristiques de l'échantillon.....	34
III. 1. 3. L'échantillon.....	35
III. 1. 4. Personnes ressources.....	36
III. 2. Difficultés rencontrées.....	37
Chapitre IV : PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ENQUETE	39
IV.1. Présentation, analyse et interprétation des résultats de l'enquête.....	40
IV. 2. Synthèse de l'analyse et l'interprétation des résultats de l'enquête.....	53
Synthèse générale de l'enquête.....	56
SUGGESTIONS.....	58
CONCLUSION.....	61
BIBLIOGRAPHIE.....	63

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n°1 caractéristiques du groupe des personnes représentantes l'échantillonnage de l'étude.....	41
Tableau n°2 la répartition des répondants sur la situation sociale.....	42
Tableau n°3 identification et hiérarchisation des profils du personnel.....	43
Tableau n°4 présentation des éléments les plus essentiels pour le fonctionnement de la ligue.....	44
Tableau n°5 les ressources de financement de la ligue.....	45
Tableau n°6 appréciation d'autres sources de financement	46
Tableau n°7 appréciation financière des documents des membres du comité directeur.....	47
Tableau n°8 organisation des stages avec la fégaboxe	48
Tableau n°9 la tenue des assemblées générales dans les délais	48
Tableau n°10 appréciation des statuts de la ligue.....	49
Tableau n°11 appréciation sur l'existence du siège.....	50
Tableau n°12 appréciation des membres sur leur rendement, la contribution et la participation de l'État aux activités pugilistiques.....	51
Tableau n°13 Types de rapports et de communication entre la ligue la fédération et les intervenants.....	52

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

A.E.F: Afrique équatoriale française

A.I.B.A: Association Internationale de boxe amateur

C.I.O: Comité national olympique

C.N.O.S.F: Comité national olympique du sport français

C.O.N: Comité olympique national

CONFESJES: Conférence des ministres de la jeunesse et des sports ayant le français en partage

DS: Direction des sports

FEGABOXE: Fédération gabonaise de boxe

INSEPS: Institut national supérieur de l'éducation populaire et de sport

INJS: Institut national de la jeunesse et des sports

MJSCA: Ministère de la jeunesse, des sports, de la culture et des arts.

MJSLVA: Ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs, chargé de la vie associative

PR: Présidence de la république

INTRODUCTION

La boxe au Gabon peut être considérée comme “un sport de prédilection et d’identification.” Cette considération est due par ses résultats aux compétitions internationales. Elle suscitait ainsi l’engouement et l’enthousiasme auprès des populations jeunes. Cependant, Il faut reconnaître que la boxe gabonaise à cette époque, son point focal était la ligue de boxe de l’Estuaire. Elle constituait l’ossature de l’équipe nationale de boxe du Gabon. Les boxeurs tels que Luc Tchoula (champion d’Afrique poids lourd A.I.B.A), Jean Paul Makaya et biens d’autres sont les fruits de la ligue de boxe de l’Estuaire. Alors qu’à cette période de gloire, on pouvait compter des doigts de la main le nombre des licenciés et des associations affiliés à la ligue de l’Estuaire.

Malgré qui précède, la ligue de boxe de l’Estuaire sombre. Elle est aujourd’hui dans les oubliettes au moment où le nombre des associations et licenciés s’est accru, des structures ont évolué et les infrastructures modernisées. Elle n’offre plus les médailles à la nation et au peuple gabonais. Les résultats des boxeurs de la ligue de l’Estuaire ne reflètent plus ce qu’ils étaient dans le passé.

Ainsi, pour déceler les causes ou les raisons et savoir l’origine de cette léthargie, nous avons mené l’enquête auprès des membres du comité directeur et de l’assemblée générale de cette ligue. Nous cherchons aussi à savoir le rôle joué par les dirigeants sportifs dans le processus de fonctionnement et de développement d’une ligue sportive.

Les résultats obtenus depuis un certain temps par les boxeurs de la ligue de l’Estuaire prédisent les maux qui minent le fonctionnement de celle-ci aujourd’hui donc les principaux sont visiblement sans être exhaustif:

- L’insuffisance des financements
- Le manque de formation
- La non application des textes en vigueur.

Aussi, nous constatons qu'aborder le problème de fonctionnement de la ligue c'est montrer qu'à tout moment le comportement des dirigeants à travers leurs rapports vis-à-vis des autres, des diverses institutions, des associations et envers les partenaires sociaux peuvent modifier les objectifs de celle-ci et avoir des impacts sur les résultats sportifs.

Dans cette optique, pour mener à bien notre recherche, l'étude que nous vous proposons est composée de quatre chapitres: le premier chapitre cadre général de l'étude, le deuxième chapitre: la recension des écrits, le troisième chapitre est consacré à la méthodologie de la recherche et enfin le quatrième chapitre présente les résultats de l'enquête. Les suggestions et la conclusion sont adjointes à ces derniers.



Chapitre I

PRESENTATION GENERALE DE

L'ETUDE

Ce premier chapitre comme son nom l'indique (présentation générale de l'étude), se propose de présenter la problématique relative au thème et de définir les différents concepts clés. Il se propose encore à formuler les hypothèses et à définir les objectifs, l'intérêt et la limitation de la présente étude.

I. CADRE THEORIQUE

I.1. Problématique

Au regard des ampleurs des compétitions et manifestations sportives organisées de nos jours, ce phénomène sportif parait comme un des faits les plus caractéristiques de la société contemporaine. On peut justifier cette importance par un certain nombre de facteurs schématisés de la manière suivante:

« Le sport répond à un besoin général d'activités de plus en plus ressenti par l'ensemble des populations eu égard à l'accroissement des possibilités d'accéder aux loisirs

- C'est un mode de vie qui est en création avec son langage, son habillement, sa conception, ses règlements etc.

- Il devient de plus en plus un facteur économique
- Il est l'objet de politique
- il offre l'occasion d'affrontements pacifiques donc le but est de vaincre loyalement malgré la volonté de gagner et un engagement physique total à l'image de la boxe ». ¹

Cependant qu'à ce cela ne tienne, Il faut savoir que le développement du sport incombe à l'Etat et aux mouvements sportifs constitués, aux associations et fédérations sportives, avec le concours des collectivités territoriales, des entreprises et leurs institutions sociales.

¹Note de cours, Bibang Messi, l'aspect du sport, INJS Libreville, 1997

L'État, en liaison avec ces organes du mouvement sportif, assure aux sportifs les moyens de s'exprimer et de se perfectionner dans leurs disciplines sportives et veille à leur insertion professionnelle et sociale.

Par conséquent, par rapport aux difficultés de nos différents pays africains, pourrions-nous s'accorder à dire que la promotion du sport à l'image de la boxe est réellement favorisée par les Etats, les personnes publiques capables de faciliter le fonctionnement démocratique des associations en tenant compte de l'exercice du bénévolat? Cet état des choses nous amène à s'intéresser à une discipline sportive: la boxe et particulièrement la boxe anglaise au Gabon. Elle fut la renommée des athlètes gabonais sur le plan international.

A juste titre, pour ce qui concerne l'histoire de la boxe gabonaise, « c'est en partie à un ressortissant béninois (ex Dahomey) qui en 1946, créa le premier club au quartier Batevea (Libreville), que l'on doit la naissance de la boxe au Gabon, suivi d'un second dirigé par un français et réservé aux européens. Et d'un troisième club, créé en 1959 par un marocain du nom de MIKROLF auquel nous pouvons attribuer l'éclosion du noble art au Gabon »².

Sur ce point, comme bon nombre des pays d'Afrique, la boxe gabonaise s'est implantée vers les années 1960, a connu son véritable essor en 1962 avec la création de la « loi 35/62 du 10 décembre 1962 relative aux associations »³ et la création de la fédération gabonaise de boxe (Fégaboxe) en 1964.

En effet, pendant cette période moratoire, les compétitions instituées (coupe du Gabon et le championnat national) furent organisées régulièrement par la Fégaboxe qui cherchait à bâtir une équipe nationale afin de prendre part à ses premiers tournois internationaux en 1976.

² Mapango u L. B. Mémorial du Gabon 64 , si éd. Genève, Suisse, 19060- pp220-221

³ Loi n°35/62 du 10 décembre 1962 relative aux associations. Article 1.- La présente loi détermine les conditions générales de constitution, de fonctionnement et de dissolution des associations. (Gabon) Toutefois elle ne s'applique pas aux associations syndicales et aux syndicats professionnels, aux sociétés mutuellistes.

A cette époque, la ligue de boxe de l'Estuaire constituait l'ossature de la sélection nationale, et, donnait la satisfaction à la nation gabonaise avec ses quelques résultats qui illustrent ces bonnes performances aux différentes compétitions internationales.

La totalité des médailles engrangées en boxe lors des compétitions internationales ci-dessous énumérées sont obtenues par les boxeurs de la ligue de boxe de l'Estuaire, à savoir:

- De 1976 à 1988, championnats et jeux africains (A.I.B.A.), 4 participations, 29 médailles donc 4 médailles d'or, 12 d'argent et 13 de bronze

- Tournois internationaux (A.I.B.A.), 1980 à 1988, 4 participations, 18 boxeurs présentés 13 médailles: 5 médailles d'or, 5 d'argent et 3 de bronze, 18 boxeurs ont pris part à ces différents tournois.

- Championnat du monde à Alger (Algérie) en 1982, 1 médaille d'argent et 1 médaille de bronze sur les 5 boxeurs présentés.

Ce palmarès élogieux montre la performance des pugilistes gabonais. Ils suscitaient l'engouement et l'envie à la pratique de cette discipline sportive. Au moment que d'autres ligues furent créées sur l'ensemble du territoire (Woleu-Ntem, Ogooué-Maritime, Haut-Ogooué et la Nyanga), le nombre de licenciés s'est augmenté. Après ces temps remarquables, les résultats s'effritaient au fil des années aux différentes compétitions internationales tels que présentés sur ce tableau sombre:

- De 1990 à 2000, cinq tournois internationaux, 55 boxeurs présentés dans l'ensemble des catégories, trois médailles (1 médaille d'argent et 3 médailles de bronze)

- Deux participations aux éliminatoires des jeux olympiques (1990-2000), zéro qualifié. (Source: Fégaboxe).

Sur ce point, la ligue de boxe de l'Estuaire souffrait déjà témoigne le rapport datant du, 18 juin 1996. Ce rapport de synthèse de plusieurs inspections de la direction provinciale de la jeunesse et des sports de l'Estuaire a mis en exergue la situation de dysfonctionnement de la ligue de boxe (rapport adressé à la fégaboxe) en fustigeant:

«- La disparition des clubs

- Le manque d'initiative de la ligue à relancer les activités
- Le manque d'infrastructures sportives et d'équipements
- L'exode systématique des meilleurs boxeurs de la province vers l'Europe
- La non participation des dirigeants de la ligue provinciale à la gestion fédérale (calendrier, programme des stages etc.) »⁴.

Hormis les maux qui viennent d'être énumérés, s'ajoutent l'absence d'un siège, le déficit en personnel du bureau du comité directeur et la mauvaise gestion financière.

Ce sont ces phénomènes identifiés qui nous ont amené à étudier les causes du dysfonctionnement de la ligue de boxe de l'Estuaire. A ce titre, pour mieux appréhender et étudier ces phénomènes, nous avons posé la question suivante:

COMMENT REDYNAMISER LA LIGUE DE BOXE DE L'ESTUAIRE?

I. 2. OBJECTIFS DE L'ETUDE

A l'heure où les réflexions sur le management du sport se révèlent dans le monde, nous avons voulu apporter notre contribution qui s'inscrit dans plusieurs facettes.

Pour cela, l'objet de notre étude porte sur la ligue sportive, elle a pour thème le fonctionnement de la ligue de boxe de l'Estuaire.

De ce fait, il consiste de rechercher, repérer, décrire et analyser ses représentations et, complémentaiement, à rechercher les modes de fonctionnement qui siéent et /ou les remèdes susceptibles de ramener la ligue de boxe de l'Estuaire dans son efficacité et un lendemain meilleur.

⁴ Rapport de la direction provinciale de la jeunesse et des sports de l'Estuaire du 18 juin 1996

A cet effet, il poursuit aussi d'autres objectifs qui nous amèneront à proposer une démarche non seulement participative mais aussi constructive pour établir une démarche proactive en relation avec les autorités locales et nationales dans l'optique d'acceptation dans un contexte de développement.

Ainsi, pour comprendre les défis auxquels doit faire face le sport dans un pays, l'analyse fonctionnelle d'une ligue est riche en enseignement. Son étude peut alors permettre d'apporter un certain nombre de questionnements que se pose l'ensemble des partenaires du monde sportif. L'approche d'Alain LORET paraît persuasive dans le sens qu'il définit le management du sport comme « un processus d'organisation des ressources à mobiliser pour atteindre des objectifs »⁵

I. 3. FORMULATION DES HYPOTHESES

Pour répondre à la question posée en problématique, nous envisageons les hypothèses sans ordre précis suivantes :

- Mettre en place les mécanismes réels de fonctionnement qui régissent et régulent les ligues sportives.
- Sanctionner la non application des textes en vigueur.
- Élire les personnes capables de relever les défis des exigences sportives actuelles.
- Renforcer les relations avec les partenaires
- Agir de manière sérieuse pour convaincre les partenaires

Bessy O., « les stratégies marketing des centres de mise en forme », in sport et management, ss la direction d'Alain Loret, Dunod, Paris, 1993

I. 4. INTERETS DE L'ETUDE

Cette étude est importante au Gabon par ses nouvelles données socioculturelles, politiques et économiques, elle s'avère aussi importante par des approches plus fonctionnelles dans la réalisation d'études, de rapports et d'analyse portant sur l'organisation des pratiques, des biens et des services sportifs. Pour cela, on tâche de donner notre point de vue en expliquant notre prise de décision.

Il faut se rappeler, déjà, qu'en 1984, M. Clément EBOZO EYA'A, ancien directeur adjoint du ministère de la jeunesse et des sports, a montré « qu'entre les acteurs du sport gabonais, d'importantes faiblesses et limites subsistent...

Au niveau des fédérations sportives, il souligne le manque des infrastructures, de personnels qualifiés, d'équipements, de moyens financiers et par-dessus tout l'obstacle socioculturel ». ⁶ Ainsi le but de notre recherche, consiste dans cette perspective à travers le fonctionnement et l'organisation des ligues sportives à valoriser la formation de l'homme et du citoyen gabonais, de contribuer de façon tangible à la construction de notre nation et de proposer des solutions aux maux qui minent la boxe.

Alors nous osons croire que notre étude interpellera les autorités compétentes à se pencher sur cette recherche. Comme FRIEDBERG l'a affirmé par ailleurs que la recherche « constitue un instrument précieux de compréhension et d'analyse des mécanismes réels de fonctionnement des différentes organisations (...) elle n'apporte pas de solutions; elle ne fournit qu'une méthode pour comprendre et appréhender la réalité » ⁷.

I. 5. LA LIMITATION DE L'ETUDE

Nous avons prêté notre attention au le fonctionnement de la ligue de boxe de l'Estuaire. Vu Le besoin et la nécessité de pallier au plus pressé car, la boxe est une discipline sportive à travers laquelle le Gabon s'est identifié dans le monde.

⁶ Clément Ebozo Eya'a, note à l'attention du ministre, réf : 0037 MJS/DGJS/SDGJS/ du 12 avril 1984

⁷ Friedberg, l'analyse sociologique des organisations, cahier de la revue pour, 28, GREP, éd 1973, p 127

C'est pourquoi nous avons choisi comme champ d'étude la ligue de boxe de l'Estuaire, province abritant la capitale gabonaise (Libreville), chef lieu de province de l'Estuaire, siège de la ligue, ce, au dépend des sept autres ligues de boxe que compte la fédération gabonaise de boxe. Ce choix tient surtout compte du fait que la ligue de l'Estuaire est le foyer et le berceau jadis de la boxe Gabonaise d'avant l'indépendance jusqu'à nos jours par le nombre d'associations reconnues, de licenciés et d'acteurs intervenants.

A ce propos, les limites de notre étude sont fixées dans le souci de circonscrire au mieux notre recherche.

Dans la limite où une ligue regroupe plusieurs clubs pratiquant une même discipline (activité) sportive.

I. 6. DEFINITION DES CONCEPTS

I. 6. 1. Le fonctionnement

Le dictionnaire le ROBERT (1996) définit le fonctionnement comme: « action, manière de fonctionner »⁸.

Dans le cadre de notre étude, c'est la manière par laquelle la structure de la ligue de boxe se présente au plan juridique, administratif, infrastructurel et financier. C'est également le respect de l'application de l'arrêté n° 00602/MJSSCA/DS déterminant les statuts types pour les ligues sportives, la principale mission est la programmation de l'assemblée générale constituée des membres du comité et des délégués des clubs affiliés et, en règles.

Selon Nancy I. Adler, le fonctionnement du groupe, c'est « l'ensemble des étapes et des procédés que les membres, individuellement ou collectivement, utilisent pour exécuter une tâche :

⁸ Dictionnaire Micro Robert, 1996

non seulement toutes les actions personnelles ou impersonnelles grâce auxquelles ils transforment leurs ressources en un produit, mais aussi toutes les actions personnelles grâce auxquelles ils transforment leurs ressources en un produit, mais aussi toutes les actions improductives et les ratés qu'entraînent les frustrations, les rivalités et les incompréhensions »⁹

I. 6. 2. La ligue

Selon le dictionnaire LAROUSSE (1997), la ligue est une association fondée dans un but déterminé.

Assecko Mathurin, dans son cours d'administration du sport disait que « La ligue est l'organisme intermédiaire reliant les associations aux fédérations. C'est un des éléments des organismes de décentralisation ».¹⁰

I. 6. 3. La ligue de boxe

Selon le décret n° 00602/PR/MJSCA/DS du 30 juillet 1969 portant organisation des sports civils, « la ligue est l'organisme sportif ayant pour but de contrôler et d'organiser dans le cadre régional la pratique des activités sportives dans une discipline donnée », telle la boxe. « Les ligues sont placées sous le contrôle technique, moral et financier du Ministère de la jeunesse, des sports, de la culture et des arts. Elles sont affiliées aux fédérations nationales à raison des sports pratiqués ».

« Les ligues régionales sont des structures instituées par l'assemblée générale ordinaire de la fédération. Elles sont déterminées suivant le découpage administratif de la province en département. Pour ainsi dire, la ligue est l'organe sportif ayant pour but de contrôler et d'organiser dans le cadre régional la pratique d'une discipline sportive ». La ligue de boxe bénéficie du pouvoir délégataire de la fédération.

⁹ Nancy. I. Adler, comportement organisationnel, les éditions Raynald Goulet, p.13, 1994

¹⁰Assecko Mathurin, notes de cours, administration de sport, INJS Libreville, 1997

I. 6. 4. La boxe

Le dictionnaire le petit LAROUSSE illustré 2013, définit la boxe comme « un sport de combat où deux adversaires s'affrontent à coups de poings, avec des gants spéciaux »¹¹.

Pour Christian JULIA (1992), la boxe est une discipline de combat, une activité physique où toute l'attention de celui qui pratique est portée sur l'utilisation la plus performante possible de l'appareil musculaire. C'est une activité d'opposition. Il s'agit toujours de vaincre un obstacle:

- Un adversaire
- Le temps
- La pesanteur
- Sois même,
- C'est également une activité rituelle. La pratique du sport s'effectue dans un temps donné (vestiaire action vestiaire), une tenue particulière et des accessoires spécifiques.
- Aussi c'est une activité narcissique, le sport a pour but de valoriser l'individu, le clan ou la nation. Enfin la boxe est une activité sociale, qu'il soit individuel ou collectif.

Le sport ne se pratique pas seul, il est pluridimensionnel ce que nous allons découvrir avec la boxe dans les lignes qui suivent.

I. 7. HISTORIQUE DE LA BOXE

« L'usage de poing serré comme arme de combat nous vient du fond des âges; profondément enraciné dans la vie des hommes, on ne saurait dater son entrée dans la « lice ».

¹¹ Dictionnaire le petit Larousse illustré, 2013

Dès que « l'HOMOERECTUS » a pu se dresser sur ses membres postérieurs et ainsi libérer ses membres supérieurs, il a tout naturellement découvert l'utilité de ses poings dans ses rapports avec ses congénères.

Étymologiquement le mot poing vient du grec « puxos » dérive de « pugme » (en latin pugne)

La même racine a donné poigné, empoignade, et aussi pugilat, ce qui dénote bien le rôle réel ou symbolique que notre espèce assigne à la main fermée.

C'est à Athènes et dans toute la Grèce antique durant les olympiades en particuliers qui ont eu lieu de 776 avant Jésus Christ à 394 après JC qu'une forme de boxe essentiellement sportive le « pugilat » sera pratiquée comme sport dans toute « sa pureté » car les pugilistes se protégeaient les mains avec des lanières de cuir appelées Cestus, sortes de courroies d'environ 2 cm large et de 2 m de long, ils en entouraient leurs poings et les poignets. Les différents modèles de cet accessoire qui préfigurait l'actuel gant de boxe, mieux que les récits, nous révèlent l'évolution du pugilat. Ce pugilat était pratiqué pour le seul plaisir de l'effort et sans autre récompense, pour l'athlète vainqueur, si non que d'être couronné d'un rameau d'olivier tressé et de recevoir un trépied de métal précieux.

Ce pugilat ou lutte à coup de poings fut institué par Thésée et chanté pour la première fois par Homère. « Débout, face à face, au centre de l'arène, ils lèvent haut leurs mains lourdement gantées. Leurs poings s'entrechoquent dans un furieux corps à corps, leurs mâchoires craquent horriblement, la sueur ruisselle sur leurs membres » pour dire combien ce pugilat était si dur et dangereux pour quelqu'un d'aujourd'hui bien sûr.

La boxe est un sport à exigences multiples, qui met au prise deux combattants.

Il convient de signaler que la boxe sportive naquit véritablement l'application stricte des règles qu'en 1891 avec le marquis de QUEENSBURY:

Obligation était faite aux boxeurs de porter les gants, de respecter les catégories de poids, d'observer le compte de 10 secondes pour l'homme à terre et de limiter à trois minutes la durée de la reprise. (J. C BOUTTIRE).

De ses origines en Afrique, à sa naissance officielle au siècle dernier en Angleterre (la boxe illustrée de A à Z, la Sirène), la boxe a laissé des souvenirs impérissables. Discipline sportive pratiquée presque partout dans le monde, elle est inscrite dès 1904 au programme des jeux olympiques de saint- louis ».12

Dès lors qu'il était possible d'établir les règles, d'organiser et de contrôler les compétitions, cet aspect fonctionnel nous interpelle à l'échelle du départ d'une organisation sportive (la ligue sportive).

Ainsi, notre recherche s'est basée sur la recension des écrits, une assise théorique complémentaire qui nous a servie de point de repère de notre étude.



¹² Bibang Messi, notes de cours l'antropologie, l'historique de la boxe, INJS Libreville Gabon 1997.

Chapitre II

RECENSION DES ECRITS

Ce chapitre est relatif à la recension des écrits qui nous permet de faire l'inventaire détaillé, exhaustif et les critiques sur le thème se rapportant à notre étude. Les recherches et les écrits viennent appuyer notre travail. Ils sont appelés à nous guider et éclairer sur l'objet que l'on se propose d'étudier.

I. MISSION ET ATRIBUTIONS DE LA LIGUE SPORTIVE

II.1.1: Mission de la ligue

La ligue de boxe de l'Estuaire est soumise aux textes en vigueur au Gabon.

Ainsi, en son article 8, du décret n° 602 portant organisation des sports civils au Gabon, la ligue est l'organisme sportif ayant pour but de contrôler et d'organiser dans le cadre régional la pratique des activités sportives dans sa discipline, de propager parmi les jeunes les exercices physiques en plein air en contribuant à la formation des clubs, de créer un lien entre les divers clubs de la région.

La ligue a pour rôle notamment:

« - D'encourager la pratique de l'activité sportive et de développer ce sport dans la région.

- De transmettre au bureau de la fédération les résultats de toutes les rencontres disputées dans la ligue au cours de la semaine.

- Organiser les épreuves officielles régionales dont il soumet les dates au début de chaque saison sportive au bureau de la fédération nationale.

Dans leur fondement, les associations sportives sont des auxiliaires de l'Etat et des collectivités territoriales, à l'initiative des pouvoirs publics ».¹³

¹³ Sara, fonctionnement interne d'une association, page 25

II. 1. 2. Attributions de la ligue

Les ligues provinciales sont des structures instituées par l'assemblée générale ordinaire de la fédération. Elles sont déterminées suivant le découpage administratif de la province en département. Les ligues secondent la fédération dans la réalisation de son programme notamment en ce qui concerne la création des clubs nouveaux. Elles ont leurs autonomies administratives, sportives et financières dans le cadre des statuts et règlements de la fédération.

La ligue doit être constamment en rapport avec la fédération et lui faire parvenir régulièrement, au cours de la semaine qui suit une réunion, les procès verbaux officiels de ses réunions. Elle doit obligatoirement assurer leurs membres pratiquants et dirigeants contre les risques d'accident aux quels ils peuvent s'exposer.

Aujourd'hui, deux éléments statutaires apparaissent après le nouveau découpage territorial.

Les districts

Ils sont des subdivisions de la ligue suivant le découpage administratif de la région en département. Leur mission consiste à instituer sur le territoire national dévolu à leur administration des subdivisions. Elles ont les même attributions et rôles vis-à-vis de la ligue que cette dernière envers la fédération.

Les comités

Ils sont les subdivisions du district selon le découpage administratif du département en communautés rurales. Ils ont les même attributions et rôles vis-à-vis du district que ce dernier a de la ligue régionale.

II. 2. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

Aborder une réflexion de fonctionnement des associations sportives demande à réfléchir, à se questionner sur les différents aspects pour rendre compte du développement des organisations sportives.

Il advient que le Gabon est un lieu bien indiqué, il regorge des cas catastrophiques en matière de dysfonctionnement des structures sportives.

II. 2.1. Organisation de la ligue

Au Gabon, le sport est régi par des textes (charte, lois, décrets) qui organisent la pratique sportive à savoir:

- La charte olympique
- La loi 35/62 du 10 décembre 1962 relative aux associations
- Le décret n° 602 portant organisation des sports civils
- Le décret n° 00648 Portant statuts types des associations, ligues et fédérations sportives, culturelles et de jeunesse
- Le décret n° 0255/PR /MJSLVA portant attributions et organisation du Ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs, chargé de la vie associative.

La charte olympique

Le Gabon est membre du comité olympique (C.I.O.), à ce titre, il doit se conformer aux règles de la charte olympique qui prône « l'amateurisme dans le sport, et encourage le développement du sport de haut niveau ainsi que le sport pour tous ». ¹⁴

La loi n° 35 /62 du 10 décembre 1962 relative aux associations

La présente loi détermine les conditions générales de constitution, de fonctionnement et de dissolution des associations. (Hebdo info juillet 1978)

Le décret n° 00602 /PR /MJSCA/DS du 30 juillet 1969 portant organisation des sports civils

Le décret 602/PR /MJSCA/DS, du 30/07/69 portant organisation des sports civils au Gabon, est un texte juridique et législatif important par sa définition pour le sport national.

¹⁴ Charte olympique, citus, altus, forties, édité par le comité international, p.76

Il définit le sport civil comme l'ensemble des activités sportives pratiquées par des personnes appartenant à des groupements sportifs appelés associations, ligues et fédérations dans le cadre de la politique sportive nationale et de la législation en vigueur sur le territoire de la république.

Le décret n°00648PR/MJSSC du 30 juin 1972 portant statuts types des associations, ligues et fédérations sportives, culturelles et de jeunesse

Ce décret portant statuts types des associations: ligues, fédérations sportives, culturelles et de jeunesse¹⁵ stipule en son article 4 que Les statuts des associations, ligues ou groupements à caractère régional, fédérations ou groupements à caractère national déjà constitués doivent dans un délais, de trois mois pour compter de la date de publication du présent décret, être adaptés aux modèles envisagés aux articles 1, 2 et 3 du présent décret.

Décret n° 0255/PR/MJSLVA du 3 janvier 2005 Portant attributions et organisations du ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs, chargé de la vie associative

Pour ce décret portant attributions et organisation du Ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs, chargé de la vie associative en son article 48 sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires au présent décret et notamment le décret 1483 du 13 Décembre 1973 portant attributions et organisation du ministère de la jeunesse et des sports. (Archives ministère jeunesse et sports, Gabon).

Ainsi, par rapport aux nouvelles dispositions du décret n°0255 et Selon le rapport du 18/12/2008 élaboré par le président de la ligue de boxe de l'Estuaire, un nouveau comité directeur est mis en place et composé d'un bureau élu aux chiffrages universels.

Les membres sont tous solitairement responsable de la gestion et de l'administration de la ligue et sont tous majeurs, ils jouissent de leurs droits civiques et politiques. Ils décident de toutes les questions qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée générale.

¹⁵ Le décret n°00648 PR/MJSSC portant statuts types des associations ligues et fédérations sportives, culturelles et de jeunesse, en son article 1.-les statuts des associations sportives culturelles ou de jeunesse sont fixés conformément à l'annexe II du présent décret.

Les membres du comité directeur et du bureau sont tous élus par l'assemblée générale pour une durée de 4 ans renouvelables.

NB: Au Gabon, la direction de la vie associative joue le rôle de courroie de transmission entre le ministère de sports et les associations. Elle est chargée, au sein du ministère de la jeunesse et des sports, d'évaluer les besoins en formation et les possibilités d'emploi, dans le mouvement associatif en général et sportifs en particulier. « Décret n° 0255 portant attribution et organisation du ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs, chargé de la vie associative »¹⁶.

II. 2. 2. Fonctionnement de la ligue

Le fonctionnement d'une association est fixé par les statuts. Les statuts précisent également la composition et le pouvoir de chacun des instances en général.

La ligue de boxe de l'Estuaire fonctionne selon les dispositions du décret n° 00648/PR/MJSSC portant statuts types des associations, ligues et fédérations sportives, culturelles et de jeunesse. Et, du décret n°00602/PR / MJSCA/DS. Portant organisation des sports civils

En son art 8, Le décret n° 00602 /PR/MJSCA/DS dispose que la ligue est l'organisme sportif ayant pour but de contrôler et d'organiser dans le cadre régional la pratique des activités sportives dans la discipline donnée, de propager parmi les jeunes les exercices physiques en plein air en contribuant à la formation des clubs, de créer un lien entre les divers clubs de la région. Aussi l'article 9 déclare que la ligue est soumise à la loi n° 35/62 du 10 décembre 1962 relative aux associations. Elle ne peut obtenir le visa de ses statuts par les autorités compétentes qu'après agrément du ministère chargé des sports.

Le fonctionnement de la ligue de boxe de l'Estuaire est assuré par les organes suivants:

¹⁶ Décret n° 0255 portant attribution et organisation du ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs, chargé de la vie associative : le présent décret, pris en application des dispositions de la loi n° 20/2005 du 03 janvier 2005 susvisée, porte attributions et organisation du ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs, chargé de la vie associative.

Le comité directeur

Le comité directeur décide de toutes les questions qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée générale ou réservées à un autre organe de la fédération.

Les membres du comité directeur et du bureau sont élus par l'assemblée générale selon les dispositions statutaires.

Le bureau du comité directeur de la ligue de boxe de l'Estuaire est structuré de la manière suivante: du Président, d'un vice président, d'un secrétaire général et un adjoint, d'un trésorier général et un adjoint, un commissaire au compte et le médecin.

L'assemblée générale

Elle est l'instance suprême de la ligue et est composée de:

- Des représentants des sous-ligues
- Des représentants des associations (clubs de boxes) participant aux différentes activités sportives de la région
- Des membres du comité directeur
- Des membres de droit.

La ligue est l'émanation directe des clubs civils qui pratiquent la discipline sportive intéressée. L'assemblée générale se réunit en session ordinaire une fois par an et en session extraordinaire chaque fois qu'elle est convoquée par son président, par le tiers des membres de l'assemblée générale représentant le tiers des voix, ou par l'autorité de tutelle. Elle ne peut être valablement délibérer que si elle réunit les deux tiers des voix des membres.

En d'autres termes, l'assemblée générale contrôle le fonctionnement de l'association, entend les rapports moraux et financiers, approuve les comptes. Elle examine les questions importantes (statutaires, changement d'orientation politique...)

II. 3. LA REVUE DE LA LITTERATURE

La revue de la littérature en sommes nous donne l'opportunité de décortiquer, de faire l'inventaire détaillé, exhaustif et critiquer sur le thème que nous proposons d'étudier. C'est une phase importante dans la mesure qu'elle nous permet d'avoir une idée de comment notre préoccupation de recherche a été abordée par les différents auteurs. Ces informations sont sensées nous guider dans la recherche.

II. 3. 1. Présentation de l'association

CAMARA (1996), dans son introduction au droit des associations, nous apprend que « les associations des pays africains francophones ont été régies longtemps par la loi française du 1 juillet 1901 qui a été applicable par le législateur colonial ».¹⁷

Cependant, le journal hebdo information (1991), précise que cette loi française a été applicable en Afrique Equatoriale Française (A.E.F.) le 13 Mars 1946. En outre poursuit le journal, au Gabon le régime associatif est régi par la loi 35/62 du 10 Décembre 1962 à l'instar des autres pays qui, devenus indépendants, ont éprouvé pour la plupart le besoin de se doter d'une législation spécifique. Aussi, en république Gabonaise, la loi 35/62 du 10 Décembre 1962 en son article 2 définit l'association comme étant une convention par lequel deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que lucratif.

Pour TOUBA (1996), l'association au sens juridique est l'institution née d'un acte collectif ou d'une convention par lequel deux ou plusieurs personnes mettent en commun de façon permanente leurs connaissances et des moyens appropriés dans un but autre que le partage des bénéfices.

¹⁷ Eya Owono Stanislas, Mémoire, les relations entre l'Etat et le mouvement sportif gabonais, INSEPS Dakar, juin 2005

Après avoir défini la notion d'association par les lois et certains auteurs, nous allons décrire les intervenants dans le fonctionnement des ligues sportives; car à notre avis, il n'y a pas de développement de sport sans processus d'intervention des techniciens et partenaires extérieurs.

II. 3. 2. Les intervenants

Pour le code du sport français en son article L 131-2, l'Etat français tient particulièrement à associer les notions de sport et des bénévoles selon les principes suivants:

- seules les fédérations peuvent avoir délégation de mission de services publics
- les fédérations sont obligatoirement constituées en associations
- les fédérations sont dirigées par les instances élues dans le cas prévu par le code

Dans le cas prévu par le code des impôts les dirigeants ne peuvent recevoir une rémunération.

Bien entendu, ces mêmes dispositions se trouvent dans le décret n° 00602 portant organisation de sports civils qui régit le fonctionnement et la gestion du sport national et local. Mais identifier tous les intervenants dans le sport est une ambition vouée à l'échec.

Cela est justifié aujourd'hui par le nombre pléthorique d'acteurs, services et industries qui influencent l'organisation et le fonctionnement des structures sportives.

II. 3. 3. Fonctionnement et organisation de la ligue de boxe de l'Estuaire

Le cahier de bord de La ligue de boxe de la province de l'Estuaire donne des indications suivent pour son fonctionnement et son organisation des trois dernières saisons sportives:

- une assemblée constitutive a connu le jour mettant en place des nouveaux responsables du comité directeur
- des assemblées générales ordinaires se sont tenues avec certains adeptes des clubs qui leur sont restés fidèles
- Elle a enregistré six nouveaux clubs affiliés depuis deux saisons sportives
- L'augmentation du nombre de licenciés s'est élevée de 654 à 913 boxeurs
- la ligue perçoit régulièrement ses subventions annuelles.

BERNOUX, P. nous a proposé les thèmes de l'école structuro fonctionnalistes à partir de deux critiques: l'une porte sur « les conflits d'intérêt entre acteurs qui auraient gagné à être mieux connus; l'autre met l'accent sur l'absence d'analyse des ajustements mutuels entre les acteurs et le système, et la nécessaire régulation entre les deux »¹⁸. Ce même auteur en a aussi montré que les besoins sont toujours présents, qu'il s'agisse d'un système de rôle, de fonction d'ajustement ou d'intégration. Ainsi les membres doivent ajuster leurs comportements en conséquence. Pour les fonctionnalistes, seuls compte la survie de l'organisation quels que soient les changements à subir.

Qu'à cela ne tienne, la ligue arrive encore à fournir à l'équipe nationale quelques boxeurs pour les compétitions nationales et internationales. De fait, chaque association sportive ne peut espérer être performante qu'en répondant aux exigences socioculturelles, économiques et sportives de l'heure.

Comme l'explique si bien JEU (1985), le fonctionnement est le mode d'expression du sport civil et la compétition. C'est d'une prestation des athlètes aux différentes compétitions nationales et internationales que l'on peut juger le bon fonctionnement d'une fédération sportive.

Cette partie du fonctionnement et l'organisation nous amènent à voir les modifications de l'organisation du sport au Gabon.

¹⁸ Bernoux, P., la sociologie des organisations, Paris, édition du Seuil, 1972

II. 3. 4. Les principes des grandes modifications de l'organisation du sport au Gabon

Le sport est organisé au Gabon par le décret n°0255PR/MJSLVA portant attribution et organisation du ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs, chargé de la vie associative. Ce décret stipule en son article 2 qu'il élabore, met en œuvre et évalue la politique de l'Etat dans les domaines de la jeunesse, des sports, des loisirs et de la vie associative.

Par ailleurs, pour des raisons pratiques évidentes, l'Etat ne peut se charger lui-même de tout ce qui implique la notion de sport; la diversité des pratiques, des publiques, des intervenants, des sites et des situations rendraient la tâche impossible. Pour cette raison l'Etat préfère s'appuyer sur des structures existantes. Aussi à ce titre, l'Etat s'est encore appuyé les décrets n°35/62 relatif aux associations, du décret n°00602 portant organisation des sports civils et du décret n°00648 portant statuts styles des associations ligues et fédérations sportives, culturelles et de jeunesse.

Dans le même décret n°00602, les notions d'agrément et de délégation sont d'une importance capitale, car lorsque un agrément communément appelé (agrément jeunesse et sport) est délivré à un organisme national et fédératif, celui-ci devient une fédération agréée. « Les fédérations sportives agréées participent à la mise en œuvre des missions de service publique relative au développement et à la démocratisation des activités physiques et sportives ». Ces dispositions juridiques ont profondément modifié les pratiques sportives au Gabon.

A cet égard, « BARON (1972), soutenait que « le sport est une institution avec une organisation juridique et matérielle, un ensemble de conduites, de normes et de sanctions ».

Ainsi pour (JEU1985), rejoint le point de vue de Baron en écrivant que « le groupement final des clubs qui est la fédération passe par des groupements intermédiaires que sont les ligues et les comités du département »¹⁹. L'assertion de Jeu sur les groupements et les fédérations va nous conduire dans les clubs (les associations sportives).

¹⁹ Ndong Jules DEA en psychologie, notes de cours de psychologie générale, NIJS, Libreville, 1997

II. 3. 5. Le sport dans les clubs et les associations

D'après Michel PENEAU, « le sport reste le monopole des clubs et associations. Mais le plus souvent cette pratique sportive est fragmentée selon les lieux où l'on se trouve. Il existe des grandes différences entre les quartiers, voir même dans les régions. Mais généralement, les clubs qui n'ont pas la maîtrise de leurs installations, de leurs équipements et de leurs financements rencontrent des obstacles et des difficultés pour développer la pratique sportive »²⁰.

A l'évidence, nous dirons que c'est le cas de la ligue de boxe de l'Estuaire car les caractéristiques sont très analogues.

Les clubs souffrent d'une insuffisance chronique d'encadrement, aussi bien, technique qu'administratif. L'activité et le dynamisme des clubs se reposent sur le bénévolat. Or ce bénévolat est en crise. Comme stipule le code sur le sport en France, qu'il n'y a pas un seul domaine professionnel qui ne soit pas impliqué dans la gestion du sport. Il faut associer tout le monde pour lutter contre les difficultés de développement du sport. Alors, ce qui fera en sorte que sur le plan quantitatif, que les associations sportives n'aient plus du mal à satisfaire leurs besoins.

BROHN (1990)²¹, évoque sur le plan qualitatif, « l'évolution des conditions d'entraînement des sportifs accroît. L'incompétence technique des bénévoles qui, compte tenu de leur statut, n'ont pas toujours la possibilité de se recycler ».

« Les évolutions dans les associations sportives depuis une dizaine d'années engendrent les mutations dans les modes de fonctionnement et transforment les modes de représentations et de pensée ». (Guide pratique de l'association, [www. guidon. Asso. fr](http://www.guidon.asso.fr))²².

²⁰ Ndong Jules DEA en psychologie, notes de cours de psychologie générale, INJS Libreville 1997

²¹ Brohm, critique du sport, bourgeois Paris, France, p. 184, 1978

²² WWW. Guidon. Asso. fr, Guide pratique de l'association, consulté le, 27 avril 2013

II. 3. 6. L'encadrement technique et administratif

Les missions régaliennes de l'Etat qui sont contenues dans le décret 00602/PR /MJSCA/DS portant organisation des sports civils. Ce décret fixe Le régime général des sports sur le territoire national. Il oriente et contrôle l'activité de tous les groupements sportifs. Au Gabon, les fédérations sportives ont en charge l'organisation matérielle d'une ou de plusieurs disciplines. Parce qu'elles sont représentatives, démocratiques, agréées et sportives et parce qu'elles sont aussi délégataires des missions de service public qu'elles peuvent organiser des compétitions.

D'après ENAULT (1990), « c'est depuis 1945 que l'Etat délègue aux fédérations le pouvoir d'organiser et de promouvoir chacune de leurs disciplines sportives respectives, dans le cadre des conventions d'objectifs pluriannuelles. Les fédérations sportives françaises ont à gérer plus de quatorze millions de licenciés, dont la moitié pratique une des disciplines olympiques. C'est dans le cadre de ces conventions d'objectifs pluriannuelles que l'Etat intervient pour mettre à la disposition des fédérations concernées les moyens nécessaires pour la préparation aux jeux olympiques »²³.

En réalité, toutes les fédérations sportives agréées délégataires ont en charge un certain nombre des missions qui leurs sont confiées par l'Etat.

Toutes les fédérations, même celles n'ayant aucune discipline aux jeux olympique doivent:

- « - Assurer la promotion de leur discipline sportive
- Assurer la promotion et la démocratisation du sport
- Délivrer les titres correspondants aux compétitions organisées, aux échelons nationaux, régionaux et départementaux
- Veiller à la formation des sportifs, mais aussi à celle des entraîneurs, juges, arbitres...

²³ Enault, le sport en France Levrault, Paris, France, p 170, 1990

- Veiller à la bonne application des directives du ministère de la jeunesse et des sports

- Prendre en compte des suggestions de développement émises par le comité national olympique du sport français (CNOSF)

- Respecter et faire respecter la charte de déontologie du sport établit par les CNOSF »²⁴.

Le Gabon connaît toute autre réalité. Toutes les missions dévolues aux organismes sportifs et particulièrement aux ligues ressemblent à une distraction de la politique sportive. Le communiqué de presse mentionné ci-dessous fait foi.

« Le bureau exécutif de la fédération gabonaise de boxe a annoncé la suspension des présidents des ligues de l'Estuaire, (ouest) et du Moyen-Ogooué (centre), de toute activité pugilistique au Gabon et sur le plan international, apprend-on de source proche de la fégaboxe. Il est reproché à l'administrateur de la ligue de l'Estuaire, JABER FOUAD, de faire montre depuis son investiture à la tête de ladite structure, "d'indiscipline caractérisée", du non respect des statuts et règlements, et de sa volonté manifeste de déstabiliser la fédération gabonaise de boxe ». (Source: A.G.P. 7 mai 2009 catégorie: sport.).

Pourtant, C'est une ligue qui renferme le plus grand nombre des associations de boxe et des licenciés rappelle-t-on.

Ce communiqué présente l'état des faits de dysfonctionnement et le comportement incivique des encadreurs techniques et administratifs des ligues de boxe au Gabon.

II. 3. 7. Les ressources financières des organismes sportifs

Au Gabon, l'État reste en grande partie le plus grand pourvoyeur des financements (fonds) des organismes sportifs. Mais cette aide financière s'avère insuffisante.

²⁴ Comité national olympique du sport français. 1978

Car selon un document du ministère de la jeunesse et des sports, sur le plan de l'organisation pour une manifestation sportive, la compétition sportive souvent s'identifie au spectacle, elle obéit IPSOFACTO aux incidences socio-économiques aux quelles est assujetti ce type d'activité.

C'est pourquoi l'organisation d'une manifestation sportive implique des charges qu'il faut bien faire endosser à quelqu'un. En contrepartie, elle peut rapporter les bénéfices (droits d'entrée, droits de publicité). Cette interaction fait apparaitre des incidences économiques multiples et diversifiées. Il faut que les organisateurs des manifestations sportives au Gabon arrivent à la finalité de vendre leur spectacle, de rechercher les financements de leurs activités sportives auprès des opérateurs économiques et autres personnes de bonne foi.

Pour pallier à cette situation, le ministère de la jeunesse et des sports a élaboré en 2000, loi portant la création du fonds national pour le développement du sport du, 27 mai 2002 qui est un compte spécial placé sous la tutelle du ministère chargé du sport.

- Contribue à une politique d'aménagement sportif du territoire
- Aide au développement
- Les programmes d'équipement, du matériel de sport et du matériel socio-éducatif
- Le sport de masse et le sport d'élite
- Le fonctionnement des fédérations, ligues et associations sportives ainsi que l'organisation des compétitions sportives, départementales, provinciales, nationales et internationales.
- La formation, l'encadrement des sportifs et leur suivi médical. Est ce que le cas aujourd'hui?

Pourtant, CROZIER, M. et FRIEDBERG, E. ont démontré à partir de la perspective stratégique comment le système fédéral français est passé d'une culture associative à la culture de service public, avant d'être confronté à une culture managériale, à dire du marché »²⁵.

D'après Youcef FATES, « Dans les pays du tiers-monde, le sport est essentiellement politique »²⁶.

II. 4. LA CONCLUSION DE LA RECENSION DES ECRITS

Cette recension abordant les divers éléments de la problématique permet de faire un certain nombre de constats. « Depuis quelques années, les chercheurs ont commencé à s'intéresser aux organisations sportives, domaines ou les recherches faisaient cruellement défauts. »²⁷ (MALENFANT; SLACK et KIKULIS) Cependant, en dépit du fait que l'importance de la théorie ait été soulignée et suggérée (HOYLE), « on constate qu'il existe beaucoup plus d'études descriptives »²⁸ (BOOTH et HANSEN; PITTER), « mais aussi des études qui s'appuient sur aucune théorie sociologique. »²⁹ (CHLLADURAI, SZYSZLO et HAGGERTY. Qu'à cela ne tienne, elle nous a permis d'obtenir une multitude d'informations sur le cadre scientifique de notre étude. Comme le précise OUELLET et PORTMAN (1979), « le développement de l'athlète exige une infrastructure qui puisse offrir des installations, des équipements, des encadrement et un programme de compétitions adéquates »³⁰.

Les décideurs, les responsables fédéraux, des ligues et adeptes du noble art ne doivent pas baisser les bras même si les moyens mis à leur disposition paraissent maigres.

²⁵ Crozier, M. Friedberg, l'acteur et le système, Paris, édition du seuil, 1977

²⁶ Youssef Fates, analyse des phénomènes sportifs dans le Maghreb. P. 16

²⁷ Malenfant, sociology of sport organizations in France, 1989

²⁸ HOYLE? Organization, and the sociology of sport. PP 34-47 édition 1971

²⁹ Challadurai, p. Szyszlo, M. Haggerty, T. R9, and system based dimension of effectiveness : the case of

³⁰ Assecko Mathurin, notes de cours, Gestion des infrastructures sportives, INJS Libreville, 2006

Aussi, même si les contraintes de l'excellence sportive, l'émergence d'une concurrence à la fois sociale économique dans ce secteur, ont largement bouleversé les modes de fonctionnement et d'administration longtemps stables.

Une réflexion sur le fonctionnement, l'organisation et le développement de la vie associative sportive conduit à l'interrogation suivante: comment réguler des techniques et stratégies des ligues sportives dans un monde de concurrence et d'émulsion industrielle sans une organisation adaptée ?

C'est avec ces multiples réflexions tirées des chercheurs qui vont nous conduire non seulement dans la recherche, mais aussi à mieux la mener avec une méthodologie. Cette méthodologie de recherche qui va suivre, est une approche d'ensemble d'idées directrices par laquelle nous tirons les résultats de notre enquête sur la ligue de boxe de l'Estuaire.



Chapitre III

CADRE METHOLOGIQUE

Le présent chapitre fait état des différentes procédures utilisées en vue de bien mener notre recherche. Si bien que notre étude est de type descriptif.

I. DEMARCHE METHODOLOGIQUE

III. I.1. Démarches préliminaires

L'étude développée de ces travaux repose sur une enquête à la ligue de boxe de l'Estuaire bâti autour du thème de fonctionnement de la ligue.

Au départ, nous avons pris attache avec le secrétaire général de la ligue de boxe de l'Estuaire. A son tour, il nous a présenté au président de la ligue et nous a conduit à la fédération gabonaise de boxe.

La visite à la fégaboxe avait pour objet l'obtention d'une autorisation de mener une enquête à la ligue de boxe de l'Estuaire. Nous avons expliqué les raisons et le bien fondé de notre travail. Séance tenante, par appel téléphonique du président de la fégaboxe, certains membres de la ligue de boxe de l'Estuaire ont reçu l'ordre de nous recevoir dans les plus brefs délais.

III. I. 2. Les caractéristiques de l'échantillon

La caractérisation des clubs de l'échantillon a été accomplie à l'aide des indices suivants:

- Le nombre de licenciés
- Les activités des clubs
- Paramètre des sélectionnés a l'équipe nationale.
- Les anciens boxeurs membres de la ligue
- les anciens responsables des clubs et de la ligue, membres de la ligue de boxe de l'Estuaire.

III. I. 3. L'échantillon

A partir de notre population cible citée ci-dessus, nous avons pu interroger les personnes intervenant dans le fonctionnement de la ligue de boxe de l'Estuaire du simple adhérent, des personnes de droit et aux membres du comité directeur repartis comme suit:

9 anciens boxeurs membres des commissions

26 boxeurs de la ligue

1 président de ligue

2 secrétaires généraux

1 trésorier de ligue

3 anciens présidents de clubs

6 présidents de clubs

3 anciens présidents de clubs

5 entraîneurs

8 responsables du comité de la ligue de boxe de l'Estuaire

1 chef de service provincial

1 agent chargé de sports civils à la direction provinciale

3 responsables à la fédération de boxe

3 responsables à la direction générale des sports

Soit un total de 68 personnes qui ont répondu d'une manière favorable et très utilement.

III. I. 4. Personnes ressources

Nous avons rencontré et travaillé avec huit personnes ressources : un anciens ministre de la jeunesse et de sport et président fondateur de clubs, deux anciens présidents et entraîneurs de clubs, trois vieilles gloires de la boxe gabonaise, un cadre retraité de jeunesse et sport et un journaliste de sport retraité. Les entretiens se déroulent soit à leur domicile, soit au bureau pour les uns où à un lieu bien indiqué pour les autres. Ainsi à chaque rencontre, nous essayons une formule adéquate pour introduire notre questionnaire.

Par ailleurs, nous avons été convié par certains sans pourtant solliciter un rendez-vous. En introduction, nous précisons toujours l'objet de notre enquête qui s'inscrit dans le cadre des recherches de notre monographie de fin d'études à l'INSEPS de Dakar (Sénégal).

Bien entendu, nous garantissons à nos interlocuteurs l'anonymat et le caractère confidentiel de notre démarche. Leurs apports ont été beaucoup nécessaires et très intéressants sur l'historique de la boxe gabonaise et la gestion des structures: de l'oralité, aux commentaires des vieilles images et à quelques archives ce qui, par ailleurs, nous a amené à adopter un certain comportement vis-à-vis de cibles.

III.1 .5. Collecte des données

La méthodologie utilisée pour recueillir ces informations repose sur l'élaboration d'un questionnaire et l'interview centré sur:

- Les ressources humaines (profil des dirigeants)
- Les ressources de financement
- La politique sportive
- Le cadre juridique (fonctionnement et organisation de la structure)
- La formation (Organisation des stages, séminaires etc.)

III.1 .6. Dépouillement

Treize questionnaires permettent aux instruments d'expliquer leur opinion à partir des questions ouvertes et fermées. Adressés aux dirigeants de la ligue, des clubs et des anciens dirigeants des clubs, des anciens boxeurs et boxeurs de la ligue, des responsables de la direction provinciale de la jeunesse et des sports l'Estuaire et certains responsables de la direction des sports. Ces questionnaires (79) ont reçu un accueil bienveillant qui nous a permis d'en réceptionner 73 donc 68 ont été exploités.

L'exploitation de ces données se repose sur un travail d'analyse que l'on peut séparer en trois niveaux.

- Une phase de dépouillement plus quantitative prospéré un tri des différents types de réponses

- Une phase de traitement qualitative par aspect du groupement des réponses semblables que nous faisons une exploitation aux questions ouvertes

- Une phase d'analyse et interprétation des résultats.

La présentation de l'enquête porte sur trois domaines inégalement développés:

- Les caractéristiques de l'échantillon
- La présentation des thématiques abordées par les questionnaires
- La recherche de paramètre des représentations.

III. 2. DIFFICULTES RENCONTREES

Chaque travail a ses sources de difficultés que l'on ne peut prédire avant de s'y engager. En entreprenant ce travail, nous avons pensé que comme nous sommes très bien connus dans le milieu, (ancien boxeur et ancien secrétaire administratif et permanent de la fédération gabonaise de boxe) que notre enquête se ferait sans heurte.

A cet effet, nous avons pris néanmoins quelques dispositions au départ: que c'est une course contre la montre et un parcours parsemé d'obstacles. Evidemment, dès que nos interlocuteurs ont pris connaissance de notre recherche et de notre thème, certains se sont rétractés et d'autres ont posé un refus de coopérer. Un comportement que nous ignorons les raisons. Ce qui a réduit notre nombre d'échantillonnage. En ce qui concerne la recherche en elle même, les questions fermées nous ont pas laissées la latitude d'aller jusqu'au fond de certaines informations qui jadis pouvaient nous être utiles.

La suite des difficultés est aussi la mise en œuvre de traitement des données du reste manuel et de notre inexpérience. Le traitement des données a sollicité une analyse quantitative des réponses contenues dans les questions fermées; tout en procédant à un traitement qualitatif par aspect du groupement des réponses semblables dont nous faisons une exploitation quantitative aux questions ouvertes.

Enfin, nous avons été également confrontés aux soucis d'ordre organisationnel suite aux procédés de nos sujets par rapport au statut social des uns et à la situation professionnelle des autres.

Par rapport à la méthodologie adoptée, nous allons vous donner la présentation, l'analyse et l'interprétation des résultats obtenus par notre enquête effectuée à la ligue de boxe de l'Estuaire.



Chapitre IV

**PRESENTATION DES RESULTATS DE
L'ENQUETE**

Cette partie est réservée aux questionnements adressés aux cibles, à la présentation des informations que nous avons récoltés sur le terrain, à l'analyse et à l'interprétation des résultats de l'enquête (résultats).

Par ailleurs, certains résultats (entretien avec les personnes ressources), nous appuyons sur des observations fondées sur des réponses fournies à partir du questionnaire. Ce sont des résultats et informations non quantifiables.

C'est notre manière pour chercher à comprendre le fonctionnement de la ligue et le rôle que joue l'individu dans ce fonctionnement.

IV. I. PRESENTATION, ANALYSE ET INTERPRETATION DES RESULTATS DE L'ENQUETE

Tableau n° 1: caractéristiques du groupe des personnes représentant l'échantillonnage de l'étude.

Fonctions	Hommes	Femmes	Total
Président	1	0	1
Vice-président	0	0	0
Secrétaires généraux	2	0	2
Trésorier	0	1	1
Ancien boxeurs	9	0	9
Boxeurs	21	5	26
Entraîneurs	5	0	5
Anciens présidents de clubs	3	0	3
Présidents de clubs	6	0	6
Responsables du comité directeur	7	1	8
Chef de service provincial	1	0	1
Agent de service provincial chargé de sports civils	1	0	1
Responsables de la fédération	3	0	3
Responsables de la direction générale de sports	2	1	3
Total	60	8	68

Le tableau n° 1 présente les personnes qui ont répondues favorablement aux questionnaires de notre étude.

Les résultats des questions représentées au tableau n°1 donnent les fonctions occupées par chacun au sein des différentes structures concernées par l'enquête. Au regard de ces données, nous pouvons dire que tous les paliers des intervenants liés au fonctionnement de la ligue sont représentés.

Tableau n° 2: La répartition des répondants sur leur situation sociale

Situation sociale	Nombre
Elèves	11
Travailleurs	36
Indépendants	3
Retraités	6
Sans emploi	12
Total	68

Le tableau n° 2 présente une autre spécificité, il indique la représentativité des couches sociales intervenant à la ligue: élèves, chômeurs, travailleurs indépendants et cadres des administrations.

Analyse et interprétation du résultat

Les élèves, 11 au total sont identifiés au sein du groupe comme boxeurs, 36 travailleurs: certains sont des cadres dans les entreprises privées, fonctionnaires occupent dans la ligue des postes d'administrateurs, gestionnaires, encadreurs, médecins, boxeurs et 3 indépendants, 1 commerçant et 2 entrepreneurs...

Ces différents acteurs réagissent comme sponsors de la ligue (voir tableau n°5), ils apportent leur soutien de quelque nature que ce soit. Cette attitude traduit clairement l'amour que certains membres affichent pour le noble art, 12 sans emploi: onze boxeurs et un arbitre.

On ne devrait plus revenir sur le problème des salariés et les bénévoles volontaires, ceci constitue un débat qui semble trouver ses éléments de réponses au profit d'une réflexion en termes de complémentarité.

NB: tous les membres et adhérents de la ligue sont des bénévoles.

Tableau n° 3: Identification et hiérarchisation des profils du personnel

Profils	Fréquences absolues
Technicien sportif	32
Administration	18
Gestionnaire	11
Autres	4

Le tableau n° 3 présente l'identification, l'hiérarchisation et le profil du personnel de la ligue.

Analyse et interprétation du résultat

A la lecture du tableau n°3, nous remarquons que les techniciens sportifs sont plus nombreux et s'intéressent beaucoup plus aux problèmes de la boxe. Le plus petit nombre est en groupement résiduel.

Ces observations traduisent les besoins souhaités au sein de celle-ci, sur l'apport de la qualité type personnel. Il montre aussi tel que les degrés de compétence professionnelle sont indispensables. Il concerne l'ensemble du personnel, des salariés, aux bénévoles et des professionnels aux volontaires sans distinction de statut. Les profils professionnels recensés se regroupent en quatre catégories: le personnel ayant une compétence technique et sportive, le personnel administratif (gestionnaire, médical), sportif et une catégorie résiduelle. Il fait connaître la force multidimensionnelle sur le plan des compétences professionnelles et un degré de technicité montant au niveau technique, gestionnaire et administratif. Cependant, on remarque que l'Etat ne dispose pas de cadres ni au comité directeur ni à l'assemblée générale de la ligue qui devrait mettre en œuvre la politique du gouvernement, même s'il y a délégation du pouvoir.

Outre cela, 26/68 des membres “actifs” se déclarent inexpérimentés en matière de boxe. On rencontre ce type de personnel beaucoup plus nombreux au bureau directeur que dans l’assemblée générale.

Tableau n° 4: Présentation des éléments les plus essentiels pour le fonctionnement de la ligue

Eléments les plus essentiels	Fréquences
Source de financement	31
Formation	22
Rapport et communication	11
Statut des adhérents	4
Total	68

Le tableau n°4 ci-dessus justifie les besoins « stimulateurs » des services, de l’organisation et du fonctionnement d’une ligue. On remarque que parler des éléments les plus essentiels aux membres pour le fonctionnement offre la possibilité d’exprimer les besoins et la valeur de chaque thème évoqué.

Analyse et interprétation du résultat

En tant que membre, quels sont les éléments qui vous paraissent les plus essentiels pour un meilleur fonctionnement de la ligue? Autorisation des propositions de tous ordres comme montre le tableau, le thème financement est pointé du doigt par le plus grand nombre des répondants, celui de la formation vient ensuite et enfin celui des sportifs. Nous retrouvons là des thèmes déjà soulevés par ailleurs, mais l’ordre des rangs occupés est renouvelé.

Ces thèmes, relevés au cours des précédentes questions trouvent logiquement leur place dans cette énumération. Le traitement de cette question donne un ensemble des propositions très diversifiées faisant un nombre limité de propositions consensuelles.

Plus récemment, une réflexion orientée vers le management des associations sportives s'est développée (BLANCHET Vivien., 1990³¹ HEIDRICH K.W., 1990 à; RAMANANTSO B., Thiery-BASLE C., 1989) montrant la singularité du fonctionnement de ses organisations dans l'approche de leur développement en termes de stratégies ou de techniques.

Les profils professionnels recensés se regroupent par catégorie. Le personnel ayant une compétence technique sportive;

- Le personnel administratif
- Gestionnaire
- Sportif
- Médical
- Et une catégorie résiduelle.

Tableau n° 5: les ressources de financement de la ligue

Questions	Réponses	Fréquences	Pourcentage
Les ligues reçoivent-elles les subventions de l'Etat?	oui	36	75%
	non	7	14,58%
	indécis	1	2,08%
	Total	48	100%

A partir du tableau n° 5: les ressources de financement de la ligue, nous fait constater que 75% des membres témoignent que l'Etat est une source de financement de par ses subventions; 14, 58% parlent des cotisations des membres et 2, 08% autres sont indécis.

³¹ Vivien Blanchet @ dauphine.fr, consulté le, 11mai 2013

Analyse et interprétation du résultat

En effet, 250000 F Cfa de subvention annuelle sont alloués à la ligue par l'Etat. Cependant, son omniprésence pour des financements de certaines activités s'avère illusoire par rapport aux lourdes charges et responsabilités à gérer au quotidien: l'animation sportive, la formation des cadres, le matériel, l'organisation des compétitions etc.

IL révèle par ailleurs aussi que la ligue éprouve des difficultés à trouver d'autres sources de financement en dehors des efforts fournis par quelques membres. De ce fait, nous demandons de savoir le rôle joué par « le fonds pour le développement du sport dont l'une des missions principales reste le soutien des associations sportives ».³²

Tableau n° 6: Appréciation d'autres sources de financement

Questions	Réponses	Fréquences	%
La ligue a-t-elle d'autres Sources de financements? (Si non, pourquoi? (Justifiez)	Oui	4	8,33%
	Non	44	91,67%
	Total	48	100%

Le rapport du tableau n°6 apporte les réponses des élus du comité directeur résultant sur d'autres ressources de financement. 8, 33% ont répondu par affirmation et 91, 67% de répondants soutiennent de ne pas bénéficier d'autres sources de financement.

Analyse et interprétation du résultat

Les interrogés à la question concernant d'autres ressources de financement s'accordent sur deux raisons principales:

D'abord la communication entre eux et le niveau supérieur. Cela voudrait sans dire que la fédération et le bureau directoire ne renvoient pas le feedback des différents membres. Et, La part du partenariat regroupant le "sponsoring" et le "mécénat" au sein de la ligue, reste très faible.

³² Loi portant création du fonds national pour le développement du sport, 27 mai 2002

Ainsi, Le Financement privé "interne" des associations sportives constitue l'essentiel de la dynamique associative. Les associations du genre de la ligue de boxe de l'Estuaire ne pourraient fonctionner sans les aides (subventions, dons, matériels et/ou financiers...). 93,75 % des interrogés ne donnent pas une appréciation favorable à leurs moyens financiers. L'association doit toujours démontrer à la collectivité publique, le bien fondé de son projet pour intégrer le "réseau." Car, elle n'a pas de ressources évidentes propres (cotisations, dons...) ou recettes d'activités: compétition, tournois, manifestation extra sportive etc.).

Tableau n°7: L'appréciation financière des membres du comité directeur

Questions	Réponses	Fréquences	%
Etes-vous satisfaits de vos moyens financiers?	Très satisfaits	0	%
	Satisfaits	0	%
	Assez satisfaits	03	6,25%
	Pas du tout satisfaits	45	93,75%

Le tableau n° 7 l'appréciation financière, révèle que 93,75% des interrogés ne sont pas du tout satisfaits de leurs moyens financiers, 6,25% sont assez satisfaits et zéro satisfait.

L'argent n'est jamais suffisant mais l'Etat ne veut investir dans un domaine qui depuis, ne rapporte plus grande chose à la nation. Si la majorité reconnaît l'insuffisance des moyens financiers, il convient de recourir au sponsoring, aux opérateurs économiques, aux collectivités locales etc. D'après la loi 35/62 du 10 décembre 1962 relative aux associations, celles-ci peuvent créer d'autres sources de financement comme les sponsors, la publicité etc. Au Gabon, le gouvernement a mis en place un fonds pour le développement du sport dont l'une des missions principales reste le soutien aux organismes sportifs.

Tableau n° 8: Organisation des stages avec la fédération nationale boxe

Questions	Réponses	Fréquences	%
Organisez-vous des stages ou séminaires de formation au niveau de la ligue?	oui	5	10,42%
	non	43	89,58%
	total	48	100%

Le questionnaire du tableau n° 8 a été adressé aux différents responsables de la direction générale des sports, de la fédération nationale de boxe, de la ligue et des associations sur l'organisation des stages. 10, 42% avouent avoir assisté et bénéficié d'au moins d'un stage et 89, 58% nient bénéficier d'une formation quelconque les concernant.

Tableau n° 9: la tenue des assemblées générales dans les délais

Questions	Réponses	Fréquences	Pourcentage
Respectez-vous les délais fixés pour les assemblées générales? (Justifiez la réponse).	Oui	1	7,15%
	Non	13	92,85%
	Total	14	100%

Pour le tableau n° 9 relatif aux tenues des assemblées générales dans les délais, 7, 15% des personnes constatées répondent favorablement d'avoir pris part aux assemblées générales et 94, 85% pensent autrement.

Analyse et interprétation du résultat

Avec les résultats contenus dans le tableau n° 9 ci-dessus, on remarque que les membres s'accordent majoritairement qu'ils tiennent d'une manière occasionnelle les réunions et qu'aucune assemblée générale extraordinaire ne s'est tenue.

Ils estiment que les responsables de l'organisation doivent assurer la promotion et la démocratisation du sport. Au contraire, la prise de décision se fait entre groupe d'individu ce qui d'ailleurs frustre, démotive et crée des actions de nature à décourager "L'échelon inférieur" et autres partenaires dans leurs tâches et rôles. Le caractère imposant des membres influents du bureau finit par l'importer quand il s'agit de prendre une décision.

L'action des politiques fait aujourd'hui que le bénévolat n'a plus sa place, tout se marchande, ce qui constitue un frein à la promotion et au développement des associations sportives.

Tableau n°10: Appréciation des statuts de la ligue

Questions	Réponses	Fréquences	Pourcentage
les statuts sont-ils respectés? (Justifier la réponse)	Oui	5	35,71%
	Non	9	64,29%
	Total	14	100%

Il ressort du tableau n°10 que les 35,71% de l'échantillonnage disent être au parfum des statuts, qu'ils les respectent et les mettent en pratique. Mais par contre, les 64,29% autres ignorent des statuts qui régissent et régulent la ligue.

Tableau n° 11: Appréciation sur l'existence du siège social

Questions	Réponses	Fréquences	Pourcentage
La ligue est-elle dotée d'un siège? (justifiez la réponse)	Oui	0	0%
	Non	68	100%
	Total	68	100%

Le tableau n°11 révèle que 100% des adhérents approuvent l'inexistence du siège de la ligue de boxe de l'Estuaire.

Analyse et interprétation du résultat

Nous interrogeons, comment une association d'utilité publique reconnue, recevant des subventions, bénéficiant d'une délégation de pouvoir par une fédération nationale, elle-même, une émanation de délégation de pouvoir de l'Etat peut fonctionner sans siège? Une ligue est avant tout une association, elle est régie quant à sa validité, par les principes généraux du droit applicable aux contrats et obligations.

Toute association qui voudrait obtenir la capacité juridique prévue à l'article 13 devra faire l'objet de la part de ceux qui sont chargés de l'administration ou de la direction d'une déclaration préalable à la préfecture où l'association a son siège social (Loi 35/62 du 10 décembre 1962 relative aux associations).

Sur ce point, les sujets consultés s'accusent de ne pas s'acquitter correctement de leur devoir des cotisations pour renflouer la caisse de l'association et payer le loyer. D'autres s'alarment d'avoir perdu la motivation du fait de ne pas disposer ni de droit ni des moyens pour agir. Ils ne sont pas pris au sérieux par ceux qui sont censés les encourager.

Toutefois, cette manière de se comporter constitue la racine du mal pour une association. La principale ressource de financement d'une association est en somme les cotisations de ses membres.

Tableau n°12: Appréciation des membres sur leur rendement, la contribution et la participation de l'Etat aux activités pugilistiques

Questions	Réponses	Fréquences	%
Etes-vous satisfaits de votre Rendement et celui de vos collègues au sein de la ligue?	Oui	0	0%
	Plus ou moins	4	5,88%
	Non	64	94,12%
Quel est votre sentiment sur la contribution et la participation De l'Etat pour les activités pugilistiques?	Satisfaits	0	0%
	Peu satisfaits	1	1,47%
	Pas satisfaits	67	98,53%

Interprétation des résultats

Pour le tableau n°12, les personnes interrogées s'appuient sur les objectifs personnels dès le départ de son adhésion et à l'atmosphère du groupe. Cette partie du questionnement a révélé des tendances et des conflits existant dans la structure. L'instinct de l'individu dans les situations sociales est toujours vouloir à tout prix dominer l'autre.

Ainsi, 5, 88 % estiment que, chacun joue son rôle et remplit sa part de responsabilité convenablement et qu'ils ont pu réaliser leurs objectifs individuels. Les 94, 12 % restants mettent la problématique du manque d'interaction et d'indépendance dans l'exécution de leurs tâches. Par contre, un nombre des membres bloquent les activités quand celles-ci ne vont pas dans la direction qu'ils souhaitent.

En ce qui concerne la participation et la contribution de l'Etat aux différentes activités, participation et contribution matérielle, financière etc., cette question a été abordé d'une autre manière un peu plus haut, il faut d'abord souligner que la ligue est une association d'utilité publique: la reconnaissance d'utilité publique d'une association par l'Etat présente de nombreux avantages pour celle-ci.

Outre le fait de l'autoriser à avoir des donations et des legs (contrairement à la plupart des autres associations qui ne peuvent percevoir que des dons manuels). Cette reconnaissance lui permet également de bénéficier d'une légitimité et une renommée particulière dans les domaines d'activités dans lesquelles elle s'inscrit. A cela en plus, une association de ce type peut recevoir deux catégories de ressources:

- Des recettes traditionnelles (cotisations, subventions, dons et legs), en principe non imposables

- Des recettes tirées d'activités de vente ou de prestation de services.

De ce fait, 98, 53 % de l'échantillon n'est pas satisfait de la participation et la contribution de l'Etat. La plus grande partie des membres sollicitent de la part de l'Etat la formation des cadres allant jusqu'aux plus petits bénévoles pour la bonne marche de la association.

Pour comprendre les transformations du système fédéral, des chercheurs ont analysé les relations entre les pouvoirs publics et les fédérations: « HOUEL; BONNES; AUNEAU. C'est ainsi que SIMON a fait une analyse juridique appuyée sur des décisions de jurisprudences entre les fédérations sportives et les instances étatiques. OSWALD, D. a doigté les problèmes des relations entre les règles émises par les organisations sportives et la législation étatique »³³.

Tableau n°13: Types de rapports et de communication entre la ligue, la fédération et les intervenants

Questions	réponses	fréquences	pourcentage
Quels types de rapports et de communication avez-vous avec la fédération et Les médias?	Bon	4	5,89%
	Assez bon	17	25%
	Mauvais	47	69,11%
	Total	68	100%

³³ Charles Pigeassou, le management du sport association : les enjeux du futur.

En interprétant le tableau n° 13, 69, 11% des personnes consultées fondent de leur opinion négative sur l'état actuel de la communication et des rapports entre individus, la ligue et la fédération. Ils pensent que le niveau de la communication est très faible. 25% estiment qu'il existe des défaillances dans la communication interpersonnelle et interne de la ligue.

Aussi, ils expliquent les rapports communicatifs et professionnels que sur les ressources financières. 5, 89% de personnes argumentent d'être satisfaites pour avoir été conviés aux émissions des sports télévisées.

Analyse et interprétation du résultat

Peut-on parler aujourd'hui de financement d'une association sans d'abord parler de son environnement?

La question posée pourrait susciter d'autres interrogations concernant le management du sport.

Dans le milieu associatif, L'environnement est l'espace judicieux de l'évolution et l'épanouissement d'une association. Il constitue une nécessité et aussi une menace. C'est un processus de changement qu'il faut s'y prendre, l'Etat, les médias et les sponsors jadis par d'autres antagonistes. Le cas de la ligue de boxe de l'Estuaire n'est pas analogue.

Certains auteurs disent qu'en management, la communication correspond à un processus d'échange d'informations et de significations entre individu et groupes, qu'ils soient interne à l'organisation, afin de parvenir à la réalisation d'objectifs précis.

Nous avons l'impression que les rapports entre la ligue de boxe de l'Estuaire avec la fédération sont beaucoup plus financiers qu'autres choses, vu le regret de certains membres au sujet des différentes relations.

IV.2.Synthèse de l'analyse et l'interprétation des résultats de l'enquête

La synthèse de l'analyse et l'interprétation des résultats de notre enquête sur le fonctionnement de la ligue de boxe de l'Estuaire nous a permis de matérialiser que celle-ci rencontre de multiples difficultés sur la plan fonctionnel.

Les causes sont regroupées en trois grands facteurs à savoir: les financements, la formation et les textes régissant les ligues sportives.

En ce qui concerne les financements, il faut entendre par là l'ensemble des différentes sources de revenus financières donc peut bénéficier la ligue de boxe de l'estuaire.

A cet effet, les tableaux n° 5, 6, et 7 qui traitent les Problèmes de financements donnent les résultats suivants: pour le tableau n°5, 75% des membres déclarent l'insuffisance des subventions de l'État, 14,58% fustigent les cotisations et 1,8% indécis.

Le tableau n°6, traite les autres sources de financement, 91, 67% de répondants qui soutiennent de ne pas bénéficier d'autres sources de financement et 8,33% confirment bénéficier d'autres sources de financement.

Enfin le tableau n°7 qui parle des financements de la ligue, 93, 75% des interrogés ne sont pas satisfaits des financements de la ligue, 6,25% sont peu satisfaits et zéro satisfait. De ce fait, les membres de la ligue demandent le rôle joué par le fonds pour le développement du sport. Car, ils n'ont jamais bénéficié des ses fonds lors des organisations des compétitions.

Nous remarquons outre que la ligue de boxe de l'Estuaire ne produit pas de fonds propres (recettes d'activités).

Pour ce qui est de la formation, tous les interrogés sur la question de l'organisation des stages parlent de la politique de formation et des projets pour l'essor des activités de la ligue.

La politique sportive dans un pays est un élément clé pour le développement du sport, la négliger c'est naviguer à vue.

Outre, elle détermine la vision de l'Etat, des objectifs qu'il souhaite atteindre pour une donnée. Elle fixe des orientations et leurs finalités.

Ainsi, le tableau n° 8 nous fait savoir que les stages de formation au sein de la ligue sont non satisfaisants. Le peu d'actions de formation s'orientent plus vers une réactualisation des connaissances que vers une formation initiale, particulièrement pour les entraîneurs et officiels.

Par contre, comme prévu, la CONFEJES assure la formation des cadres administratifs des fédérations sportives nationales et des ministères chargés des sports depuis plus de dix ans. Ces formations en administration des sports devraient s'étendre dans les organismes sportifs régionaux, comme le réclament les responsables.

Cependant, il ne serait question d'abandonner les formations initiales, même il s'avère que:

- Beaucoup d'entraîneurs formés sont sans emploi
- Les cadres formés (arbitres, officiels...) n'ont pas assez de possibilité d'exercer leurs compétences à l'occasion des manifestations sportives.

Un expert sportif disait que les formations sont un élément important dans la politique sportive. Pour lui l'extraordinaire développement du sport moderne dans l'ordre des effectifs et dans l'ordre technique exige inévitablement un encadrement spécialisé, plus disponible et à compétence approfondie et spécialisé...

- Enfin les textes régissant la ligue de boxe de l'Estuaire.

Pour cette partie de l'analyse et interprétation des résultats de notre enquête, 94, 85% des membres de la ligue répondent négativement au sujet des tenues des assemblées générales. 7, 15% des membres reconnaissent d'Avoir pris part à une assemblée générale. Ainsi, les 35, 71% de l'échantillon disent d'être au parfum des statuts et 64, 29% autres ignorent les statuts qui régulent le fonction de la ligue de boxe de l'Estuaire.

Les statuts sont le socle du fonctionnement et de l'organisation d'une association. Ils précisent les missions dévolues à l'association et à ses membres. Le fonctionnement d'une association est en principe défini au sein des statuts eux-mêmes éventuellement complétés par le règlement intérieur. Toutes ces dispositions sont contenues dans le décret n° 00602/PR/MJSCA/DS portant organisation des sports civils. D'autres textes existent et viennent renforcer la bonne marche des associations, tout en déterminant les conditions générales de leur constitution, fonctionnement et dissolution à l'exemple de la loi n°35/62 du 10 décembre 1962 mais leur application fait défaut à cause d'absence de contrôle et d'assistance sur la plan administratif de l'autorité compétente.

Pour ce qu'il y a des personnes ressources, ils insistent sur la gestion catastrophique des dirigeants sans crapule d'aujourd'hui. Ses mêmes personnes, critiquent l'État de plus jouer son rôle assigné.

Au regard de ce qui précède, RAIL. G, a souligné la nécessité d'un cadre théorique général basé sur le modèle de l'analyse stratégique élaborée par CROZIER et FRIEDBERG. Cette théorie sociologique permet de comprendre les organismes sportifs complexes par l'étude des stratégies et des relations de pouvoir. Elle ajoute que l'analyse de la stratégie et la phénoménologie restreint constituent un riche potentiel de compréhension du comportement des dirigeants sportifs. Il parle d'une typologie qui pourrait prendre en compte, le mode de financement, le capital et le décret bureaucratization.

IV. 3. Synthèse générale de l'enquête

Le grand problème de la ligue reste celui des moyens moins les moyens humains, que les financiers et matériels. Les personnes interrogées s'accordent pour le choix des financements comme entre d'intérêt du "bon" fonctionnement d'une association. Les subventions allouées par l'Etat à la ligue ne sont pas conséquentes. D'après la loi 35/62 relative aux associations, celles-ci peuvent créer d'autres sources de financements. Nous ne le dirons assez, l'Etat doit jouer son rôle régalien qui consiste:

- D'assurer et de contrôler, en liaison avec toutes les parties intéressées, l'organisation et le fonctionnement des ligues
- D'organiser des formations conduisant aux différentes professions des activités physiques et sportives et la délivrance des diplômes correspondants. En effet, majoritairement, les membres revendiquent La formation en administration et gestion qui leurs fait défaut.
- De veiller au respect des lois et règlements en vigueur par les fédérations sportives délégataires du pouvoir.

S'il est difficile à l'étude des résultats, d'établir une primauté ou une hiérarchie entre ces partis, tous pertinents, participe à la définition des enjeux liés à un développement interne et externe d'une association. Dans cette logique, nous proposons les suggestions qui suivent.

SUGGESTIONS ET CONCLUSION

SUGGESTIONS

L'analyse et l'interprétation des résultats de notre étude sur le fonctionnement de la ligue de boxe de l'Estuaire nous ont permis de déceler les maux qui entravent son fonctionnement et d'élaborer quelques suggestions qui, irons en premier lieu à l'endroit de **l'Etat**, représenté par le Ministère de la jeunesse et des sports.

En effet, pour des raisons évidentes, l'Etat ne peut lui-même de tout ce qu'implique la notion de sport. Il doit honorer sa partition en attendant les autres intervenants.

En conséquent, avec la situation actuelle de la ligue de boxe de l'Estuaire, l'Etat doit pallier au plus pressé en:

- Convoquant des assises nationales sur la boxe car l'exemple de la ligue de l'Estuaire n'est qu'un cas parmi tant d'autres.
- Organisant des missions de contrôle technique et administratif auprès du comité directeur par le biais du ministère de la jeunesse et de sport en collaboration avec la fédération.
- Affectant les fonctionnaires d'Etat pour assurer les services d'ordre administratifs aussi publics afin de pouvoir renforcer les mécanismes de fonctionnement et de financement.
- Redéfinissant la qualité type des membres du comité directoire

En ce qui concerne la fédération, il faut:

- Respecter les modalités de fonctionnement prévues ou les modifier si elles ne sont plus adaptées.
- Assurer la communication, l'évaluation et le suivie des politiques sportives et programmes des ligues, aussi rééquilibrer les financements et les subventions alloués aux ligues.

- Mettre les infrastructures sportives en place à la disposition des ligues.

- Sanctionner les cas d'indiscipline des dirigeants des associations comme fut l'exemple de "Jauber FAUDE, président de la ligue de boxe de l'Estuaire."

Aujourd'hui, les occupations sont nouvelles pour les hommes au sein des associations, les actions menées demandent de solides compétences, qui vont au de-là des savoirs primaires requis auparavant.

Aux membres de la ligue

L'enquête de notre recherche nous a permis de comprendre que les enjeux actuels sont tout autres, et qu'il faut désormais réussir à combiner différents facteurs en même temps. Les membres doivent tenter d'associer l'insertion professionnelle, agir de manière professionnelle, trouver des subventions pour faire face aux besoins, répondre aux critères de développement durable pour mettre une pérennité des projets.

« - Donner une bonne image de l'association vis-à-vis des tiers (partenaires, financiers) gage du sérieux du projet associatif:

- Suivre le modèle de structure de type hiérarchique c'est dire:
- Assemblée des membres
- Fondement démocratique basée sur des éléments objectifs
- Clarification des rôles de chacun
- Relation claire avec les tiers: interlocuteurs identifiés
- Renouvellement des membres
- Mobilisation/motivations
- Formation des dirigeants; au lieu et place du type collégial dont fait office actuellement la ligue de boxe de l'Estuaire.

Aussi, nous suggérons à la ligue d'utiliser les principes de fonctionnement de Diaporama SARA fonctionnement S.T.B.G.P... C'est à dire:

- Les rôles (fonctions) de chacun: à identifier
- Les délégations de pouvoir: à expliquer
- Le circuit de l'information
- L'exercice de l'autorité (sens étymologique) respecter et contrôler. (Garantie d'un bon fonctionnement interne, IDL, journée d'information collective-27/11 2010).»³⁴

Selon CROZIER et FRIEDBERG, « l'organisation n'est pas une foule ni un simple rassemblement d'individus, mais elle renvoie à la notion d'action organisée des hommes. Ces derniers la composent parce qu'ils entretiennent entre eux des liens de coopération et d'opposition qui les rapprochent mais aussi qui les éloignent. »³⁵

Nous souhaitons de l'État gabonais beaucoup plus d'assistance et d'accompagnements financiers, techniques et organisationnels pour optimiser la boxe. Pour ce faire nous tirons la conclusion suivante.



³⁴ Diaporama SARA, garantie d'un bon fonctionnement interne, IDL, journée d'information collective-27/11/2010, P13.

³⁵Dr Fatou Dame LOUM, Notes de cours, Sociologie des organisations, inspectorat 2 année l'INSEPS/UCAD, Dakar, 2013

CONCLUSION

Le monde de l'association sportive est un monde étrange en ce qu'il produit d'innombrables représentations lui-même. C'est pourquoi analyser le fonctionnement des associations sportives doit s'envisager de plusieurs facteurs: du matériels, de l'administration, de la compétence etc. Cela dit, l'analyse du fonctionnement d'une association doit répondre aux préoccupations des réalités actuelles en matière de sport et non à une opinion préconçue.

Pour accéder aux facteurs explicatifs du dysfonctionnement de la ligue de boxe de l'Estuaire, il nous a semblé alors nécessaire de restituer l'organisation dans un champ plus vaste, le secteur privé et aussi le système social dans son ensemble (financier, matériel, politique etc.).

Nécessairement limité par des contraintes de réalisation, cette recherche aborde des aspects essentiels du fonctionnement et du développement des ligues de boxe en particuliers celle de l'Estuaire. En s'appuyant sur notre modeste travail qui, nous a permis de confirmer que la léthargie donc fait état la boxe dans la région de l'Estuaire prend sa source, aux maux que nous avons pu dégagés:

- Les ressources financières insuffisantes
- La non application des textes en vigueurs
- La quasi-totalité de l'absence de formation des cadres
- L'absent des agents relayeurs de l'État (fonctionnaires).
- le manque du matériel adéquat à la pratique de la boxe etc.

Ainsi, il demeure que la boxe dans notre pays rencontre de grandes difficultés de fonctionnement et de développement, c'est pourquoi, la pratique de la boxe n'est ouverte qu'à une minorité et ne rentre pas de façon systématique dans la formation du citoyen.

Les aspects physiques, d'opposition, de rituels, de narcissisme de jeu et d'activité sociale que comporte la boxe mettent inévitablement le

pratiquant en relation avec les autres, qu'ils s'agissent des membres de l'association, des responsables fédéraux et des autres intervenants.

En conséquence, l'État doit s'appuyer sur des structures existantes, et/ou l'absence, en suscite la création.

Notre objectif part du souci de rechercher les maux qui causent le dysfonctionnement de la ligue.

Au regard de la revue de la littérature et les résultats des enquêtes, « Rail. G, a souligné la nécessité d'un cadre théorique générale basé sur le modèle de l'analyse stratégique élaborée par CROZIER et FRIEDBERG. Cette théorie sociologique permet de comprendre les organismes sportifs complexes par l'étude des stratégies et des relations de pouvoir. Elle ajoute que l'analyse de la stratégie et la phénoménologie restreinte constituent un riche potentiel de compréhension du comportement des dirigeants sportifs. Il parle d'une typologie qui pourrait prendre en compte, le mode de financement, le capital et le degré de bureaucratisation ».³⁶

A cet effet, comment les dirigeants des associations sportives réagissent-ils aux attitudes et opinions qui traduisent les conduites?

Quel est aujourd'hui leur positionnement face à l'excellence et la concurrence économique et sociale dans le sport, bouleversé par les modes de fonctionnement et administratif longtemps stables des associations sportives?

Pour avoir une bonne appréhension du sujet, nous avons utilisé des ouvrages, revues, monographie etc.

C'est avec cet ensemble d'œuvres que nous sommes accordés d'émettre des suggestions qui vont dans l'application de la réglementation des textes en passant par la promotion de cette activité, afin qu'elle retrouve ses lettres de noblesse.

Nous ne pouvons penser atteindre nos objectifs au terme de cette recherche, le débat est ouvert. Ainsi, nous serons heureux de prendre en considération les suggestions issues de ce document.

³⁶ Dr Fatou Dame LOUM, notes de cours, sociologie des organisations, Inspectorat 2 année, INSEPS/UCAD Dakar, 2013

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES GENERAUX

-Arnaud, P et Camy, **La naissance du mouvement associatif en France**. Lyon: Presse Universitaire de Lyon. J. Edition 1987

Brohm, J-M. **Sociologie politique**, édition Délarge, 1972

Bernoux, P. **La sociologie des organisations**. Paris éditions du seuil, 1990.

Chazaud, **Le sport et sa gestion**, édition Vigot Paris France

-Friedberg, **L'analyse sociologique des organisations**, cahier de la revue Pour, 28, GREP, p 127. E 1973

-Hoyle, **Organization theory and the sociology of sport**. Dans Albanico, A et Pfister-Binz (Eds), the sociology of sport, pp34-47, E. 1971

Mapangou L. B., **Mémorial du Gabon 64**, si éd. Genève, Suisse, pp220-221(1960-19).

Nancy I. Adler, **Comportement organisationnel**, les éditions Reynald Goulet, 1994.

REVUES

Chelladurai, P. Szyszlo, M. Haggerty, T.R9, **and system based dimension of effectiveness**: The case of nationals' sports organizations 1987

Canada journal of sport sciences, (2), 111-119

Charte Olympique, citus, altus, fortus, édité par le comité international p.76

International Review for the sociology of sport, 24(3), pp 217-224

Clément EBOZO Eya'a, SG Ministère de la jeunesse et des sports, rapport réf 0037/MJS/DGJS/SDJS du 12 avril 1984

Sara, **Fonctionnement interne d'une association**, conseil général BAS-RHIN

-Malenfant, **Sociology of sport organizations** in France. 1989.

MONOGRAPHIES

Eya Owono Stanislas, **Les relations entre l'état et le mouvement sportif Gabonais**, INSEPS Dakar, juin 2008

NOTES DE COURS

Assecko Mathurin, cours d'administration de sport, 2^e année de formation d'éducateur sportif, INJS Libreville, 2006

Bibang Messi, notes de cours d'anthropologie de sport, INJS Libreville

Dr Fatou Dame LOUM, notes de cours de Sociologie des organisations, inspectorat 2^e année, Dakar, 2013

Ndong Jules, DEA psychologie, notes de cours de psychologie générale, INJS Libreville, 1997

REFERENCES ELECTRONIQUES

Http// www.assocition.istatut.com. PDF consulté le, 12 mai 2013

http://www.reseau-sara. Org, PDF, consulté le, 12 mai 2013

Http//vie publique. Fr, Charles Pigeassou, le management du sport association : les enjeux du futur, consulté le, 8 juin 2013

